

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : MACONNERIE

CODE DE L'U.E. (2): 35 10 17 U11 E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 301
--	--

La présente demande émane du réseau:

<input checked="" type="checkbox"/> XO (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> O (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> O (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> O (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) ..Didier LETURCQ, DGA.....

Date et signature (1) :

1. Finalités de l'Unité d'enseignement : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	X (4) du niveau inférieur	O (4) du niveau supérieur
de	X (4) transition	O (4) qualification

4. Acquis d'apprentissages: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. Programme:

5.1. Etudiant

Repris en annexe n°4 (.2 pages)

5.2. Chargé de cours

6. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 5 (1.page)

7. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Technologie : maçonnerie	CT	B	6	
Travaux pratiques : maçonnerie	PP	C	26	
Part d'autonomie		P	8	
Total des périodes			40	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (...page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 juillet 2017.....Signature :

Instructions

(1) A compléter

(2) Réservé à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : MACONNERIE

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16/04/91 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement a pour but de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement a pour but, dans le respect des dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement :

- d'aborder en connaissance de cause les tâches d'entretien où interviennent des questions de maçonnerie ;
- de réaliser, sous la responsabilité d'un chef d'équipe, de petits travaux d'entretien ou d'aménagement dans le domaine de la maçonnerie ;
- de ranger et nettoyer son poste de travail.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : MACONNERIE

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

L'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel adéquat ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,*

- de décrire les risques inhérents à cette situation ;
- de proposer les aménagements nécessaires pour les éviter ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

L'attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Ouvrier d'entretien du bâtiment : Initiation à la sécurité et à l'hygiène ».

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : MACONNERIE

4. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*Face à une situation concrète, sur base de directives claires,
en disposant du matériel approprié ;
dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;
en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,*

- de réaliser de petits travaux d'entretien ou d'aménagement dans le domaine de la maçonnerie, impliquant la mise en œuvre de briques, de blocs, de sables et de ciments ;
- d'identifier, de décrire et de caractériser les produits et outils couramment utilisés dans les travaux de maçonnerie de base ;
- de préparer, de ranger et nettoyer son poste de travail.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- la qualité et le soin apportés aux travaux réalisés,
- la pertinence du choix des composants mis à disposition,
- la précision des informations apportées pour expliquer la mise en œuvre.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : MACONNERIE

5. PROGRAMME DES COURS

5.1. EN TECHNOLOGIE : MACONNERIE

En disposant du matériel nécessaire (recours aux supports didactiques actuels, à la documentation commerciale spécialisée et, le cas échéant, aux notes d'informations techniques du Centre Scientifique et Technique de la Construction(CSTC) ;

dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;

en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication,

L'étudiant sera capable :

- d'identifier, de décrire et de caractériser l'outillage et le matériel couramment utilisé dans les travaux de maçonnerie de base ;
- de restituer le rôle des différents mortiers, d'un béton, d'un béton armé ;
- de citer et différencier les principales variétés de briques, de blocs, de matériaux artificiels non cuits, les ciments et les colles courants ;
- de préciser la mise en œuvre des différents mortiers, colles, colles préparées, enduits (préparation, application, nettoyage) ;
- de calculer les quantités de matériaux nécessaires.

5.2 EN TRAVAUX PRATIQUES : MACONNERIE

En disposant du matériel adéquat ;

dans le respect des normes de sécurité, d'hygiène et d'environnement ;

*en utilisant le vocabulaire de la profession et en développant des compétences de communication ,
au départ de consignes de travail*

en étant sensible aux mesures à prendre pour assurer sa sécurité et celle des personnes qui l'entourent ;

L'étudiant sera capable :

- d'organiser son poste de travail de manière rationnelle et ergonomique ;
- d'identifier les matériaux comportant des défauts éventuels ;
- de mettre en œuvre manuellement et mécaniquement les mélanges classiques de bétons, de mortiers et de colles dans le respect des dosages prescrits ;
- de maçonner à faible hauteur, de niveau et suivant l'alignement des profils (réglés par l'étudiant), des murs en briques ordinaires, en blocs, comportant angle, trumeau et jonction ;
- de réaliser des joints pleins, réguliers et parfaitement lissés ;
- de ranger et nettoyer son poste de travail.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : MACONNERIE

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour les cours de « technologie : maçonnerie », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 12 étudiants.

OUVRIER D'ENTRETIEN DU BATIMENT : MACONNERIE

7. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.